



**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LONGUEVILLE-SUR-SCIE

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi six septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du deux septembre deux mille dix-neuf, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.DELABARRE, M.PETIT, M.GOUGEON, Mme BRUN, M.SUEUR, Mme BONNEAU et M.FOGT

Etait excusée : Mme MOREL      Etaient absentes : Mme MONCHAUX et Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille les membres du Conseil Municipal et présente l'équipe du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76) composée de Monsieur DE WITT, Directeur Général des Services, Madame GANDON, Chef de service et Monsieur DE OLIVEIRA, technicien, venus présenter le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire.

Monsieur DEWITT remercie Monsieur le Maire et débute la présentation en rappelant le rôle du SDE76 d'organisateur des missions de services publics d'électricité et de gaz et d'assistance technique auprès des collectivités adhérentes de Seine-Maritime. Il explique que le SDE76 n'a pas de but lucratif et n'intervient que pour les collectivités et non pour son propre compte.

Madame GANDON poursuit en retraçant les différentes étapes de création de la compétence « solaire » au SDE76 et les échanges avec la commune de Longueville-sur-Scie sur le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire. Elle explique à l'assemblée que l'organisation même de la mission solaire au sein du SDE76 a nécessité un temps considérable quant au montage juridique et financier du syndicat dédié. Elle reconnaît que ce délai a beaucoup pénalisé la commune pendant presque deux ans et souhaite que la municipalité poursuive le projet et renforce la communication avec le SDE76.

Monsieur DE OLIVEIRA évoque les caractéristiques techniques du projet et explique qu'à l'issue d'une étude préalable, le préau de l'école primaire présente les meilleures prédispositions pour l'efficacité du dispositif. L'exposition permet un meilleur rendement, faisant ainsi rentrer le projet dans les critères d'éligibilité du SDE76. Le syndicat propose l'installation d'environ 200m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques intégrés dans la toiture et non en surépaisseur (plus esthétique).

Madame GANDON explique que le SDE76 prend à sa charge la pose des panneaux et l'installation du réseau de récupération et de stockage de l'énergie. La commune garde à sa charge le reste de la toiture et l'intégralité du désamiantage, y compris la partie concernée par le SDE76.

Elle poursuit en informant l'assemblée que le SDE76 avait lancé l'appel d'offres afin de trouver un prestataire pour l'ensemble des projets solaires sur le département et qu'à l'issue de l'ouverture des plis, le titulaire serait notifié courant septembre. La commune doit désormais lancer son propre appel d'offres pour la toiture et travailler en partenariat avec le SDE76 pour que le planning de travaux soit calé entre les différents prestataires.

Monsieur le Maire explique à son tour à l'équipe du SDE76 que le projet tel qu'annoncé il y a deux ans n'est plus du tout le même, tant techniquement que financièrement. Initialement l'opération devait être « transparente » et représentait une vitrine pour le SDE76. Puis, l'équipe précédente du SDE76 avait annoncé une prise en charge du désamiantage de la partie de la toiture concernée par les panneaux solaires et une intervention sur la partie endommagée de la toiture.

Monsieur le Maire fait part de l'agacement de la municipalité car, outre la perte de temps et les fuites d'eau dans les classes à chaque intempérie, l'engagement financier de la commune n'est plus du tout celui évoqué à la genèse du projet.

Après différents échanges sur les aspects techniques du projet, Monsieur le Maire remercie l'équipe du SDE76 pour leur présentation, l'équipe du SDE76 remercie à son tour les membres du Conseil Municipal pour leur attention et prend congé à 21h45.

### **Maintien du projet et mise à disposition de la toiture de l'école élémentaire pour la pose de panneaux photovoltaïques – délibération 20190906-150**

Au regard de la présentation du SDE76, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la suite donnée au projet solaire sur la toiture de l'école élémentaire. Il explique que la réfection de la toiture sans le SDE76 reviendrait à environ 145 300 € TTC (hors maîtrise d'œuvre) et à 132 750€ TTC avec le SDE76. Le projet est subventionnable à hauteur de 50% par le Département et la DETR. La Région sera également sollicitée.

Mme BOURDON interpelle l'assemblée sur le fait que les travaux ne seront autorisés par l'inspection académique qu'en dehors des périodes scolaires.

Les membres du Conseil Municipal tombent d'accord pour dire que l'intervention ne pouvant avoir lieu qu'à l'été 2020, il est peut-être préférable de poursuivre le partenariat avec le SDE76 et de faire économiser 15 000€ à la commune. Cependant, un nouveau bâchage est nécessaire pour la mise en sécurité du bâtiment en attendant les travaux.

Monsieur le Maire propose donc de poursuivre le projet avec le SDE76, de mettre à disposition la toiture de l'école élémentaire pour la pose de panneaux photovoltaïques et de l'autoriser à recourir à la maîtrise d'œuvre pour la réfection du reste de la toiture.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire avec huit voix « pour » et deux voix « contre » (Messieurs SUEUR et FOGT).

### **Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 5 juillet 2019**

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019. Aucune modification n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Informations et questions diverses**

M.HATCHUEL informe l'assemblée que le calvaire sis dans l'angle de la route de Newton-Longville et de la rue Pierre LE VERDIER appartient bien à la commune et qu'à ce titre, le bornage n'est donc plus à réaliser dans le cadre de la vente de la maison des Consorts DUPONT.

Monsieur le Maire informe ensuite ses collègues que suite au dépôt de plainte pour dégradations sur les biens communaux, une partie des responsables a été identifiée et que ces derniers ont avoué leurs méfaits. Le préjudice, uniquement pour la commune, est estimé à 400€.

Monsieur le Maire évoque ensuite les devis réalisés par VEOLIA dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie : 4 000€ par poteau installé. Monsieur le Maire précise qu'au regard du zonage réalisé par les pompiers, il serait pertinent d'installer un poteau au niveau du centre équestre, au niveau du clos marguerite/chemin de la Scie et qu'une réserve incendie chez Mme NYFFENEGER (sente des bois).

Mme BONNEAU évoque la fresque de la Marianne dans la salle des associations. Elle regrette le manque de visibilité de « l'Égalité ». Monsieur le Maire lui répond que cela fait partie des modifications demandées au graffeur qui a réalisé la fresque, en plus de la taille de la bouche et du regard trop sombre. L'ensemble des membres du Conseil Municipal fait part de son étonnement quant à l'aspect global de cette Marianne. En effet, sa taille n'est pas adaptée à la salle et son allure générale est déplacée pour une salle de la République dans laquelle sont réalisés les élections et certains mariages.

M.FOGT relance ensuite Monsieur le Maire sur l'acquisition d'un panneau d'information numérique. Il lui est répondu que cet achat pourra être réalisé en fonction des crédits restants sur le budget d'investissement 2019.

M.FOGT interpelle ensuite l'assemblée sur la nécessité d'installer un dispositif pour faire ralentir les véhicules au passage à niveau et de mettre un cédez le passage car la priorité à droite n'est jamais respectée. Il souhaite également l'installation d'un tourniquet pour éviter le passage des quads et des chevaux sur le chemin près de chez lui. La faisabilité de cette installation sera évoquée avec Simon BERENGER de l'ASA de la Scie en raison du passage à gué.

M.HATCHUEL informe ensuite ses collègues qu'à la suite des arbitrages du Contrat de Territoire, la Région a attribué une subvention de 65% pour les travaux de création du Pôle d'échanges multimodal. Il regrette cependant que ce projet demeure sous maîtrise d'œuvre communale.

Personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur participation et lève la séance à 23h10.